

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

(Recrutement d'un Consultant individuel chargé de l'Elaboration d'une Stratégie de Développement des Energies Renouvelables dans la CEPGL)

E.G.L.

Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs



Burundi. RD Congo. Rwanda

MULTINATIONAL PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE REGIONALE RUZIZI III.

**SERVICES D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE
L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES
ENERGIES RENOUVELABLES DANS LA CEPGL.**

Secteur : Energie

Références des accords de financement : [**Don de la BAD N°210 015 503 171 8 accordé à la République du Burundi.**](#)

N° d'Identification du Projet : P-Z1-FA0-105

1. L'Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs (EGL), une Institution spécialisée de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), a reçu du Fonds africain de développement un Don de **81 000 000 UC** et un Prêt de **17 500 000 UC** soit un montant total de **98 500 000 UC**, en vue du financement du **Projet Multinational de Construction de la Centrale Hydroélectrique Régionale de Ruzizi III (Projet Ruzizi III)**.
2. Le Projet RUZIZI III vise les principaux objectifs ci-après :
 - ✓ Exploiter davantage le potentiel énergétique de la rivière

Ruzizi pour une meilleure sécurité des approvisionnements et accroître l'accès à l'électricité à moindre coût dans les trois pays de la CEPGL (Burundi, RD Congo, Rwanda);

- ✓ Faire face au déficit important en électricité qui freine le développement socio-économique dans les trois pays de la CEPGL ;
- ✓ Renforcer la coopération énergétique et l'intégration régionale dans les trois pays.

Par conséquent, le Projet Multinational de Construction de la Centrale Hydroélectrique Régionale de Ruzizi III se décline en trois composantes complémentaires à savoir, (1) **Composante 1** : l'appui à la réalisation de Ruzizi III, (2) **Composante 2**: l'appui à la coopération et à l'intégration régionale en matière d'énergie ; et, (3) **Composante 3** : l'appui à la gestion du projet.

3. Les services prévus au titre de ce contrat de prestations d'un **Consultant individuel chargé de l'Elaboration d'une Stratégie de Développement des Energies Renouvelables dans la CEPGL pour une durée d'environ trois (3) mois, à compter de la date de démarrage**, incluant les périodes de validation des Rapports, d'un Consultant Individuel visé comprenant :

- (i) **Réaliser un état des lieux exhaustif** du secteur des énergies renouvelables dans les pays membres de la CEPGL, en identifiant les ressources disponibles, les capacités installées, les niveaux d'exploitation actuels, ainsi que les contraintes techniques, institutionnelles et financières ;
- (ii) **Évaluer les impacts environnementaux et socio-économiques** associés à différents types d'énergies renouvelables ;
- (iii) **Proposer un cadre réglementaire harmonisé** entre les pays membres de CEPGL pour faciliter l'investissement public et privé;
- (iv) **Élaborer une stratégie régionale de développement des énergies renouvelables** sur la période 2026–2040, avec des priorités claires, des objectifs quantifiés et un calendrier de mise en œuvre ;
- (v) **Définir un plan d'action stratégique** détaillé pour la mise en œuvre des projets régionaux EnR sur la période 2026–2040,

- en intégrant les rôles des acteurs publics, privés et institutionnels ;
- (vi) Proposer des mécanismes de financement (publics, privés, partenariats) ;
 - (vii) Prévoir un dispositif de suivi-évaluation.

Les termes de référence de la mission du consultant sont disponibles sur le site Web de l'EGL à l'adresse : <https://www.egl-cepgl.org>

4. Ainsi, l'Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs (EGL) invite les consultants individuels qualifiés à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur qualification, leur capacité et leur expérience les plus pertinentes pour la mission, démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, Diverses Attestations de Services Faits, confirmation de leur disponibilité, etc.) ;
5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de la Sélection des Consultants Individuels seront conformes au « Cadre de la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition octobre 2015 », qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>;
6. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse indiquée ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 7 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30 et le vendredi de 7 h 30 à 12 h 00 (heure de Bujumbura).
7. Les manifestations et/ou expressions d'intérêt doivent porter expressément la mention : **« Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Consultant individuel chargé de l'Elaboration d'une Stratégie de Développement des Energies Renouvelables dans la CEPGL »** et, peuvent être :

- (i) Déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous, en deux (02) exemplaires physiques en Français (un original et une (1) copie format papier et 1 Clé USB contenant une version modifiable en Word);
- (ii) ou envoyées électroniquement par e-mail à l'adresse indiquée ci-dessous, au plus tard le 28/11/2025:

**Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs
« EGL »**

À l'attention :Monsieur Charles VUMBI MBENGA, Directeur Général, 49, Boulevard de l'UPRONA, Rohero II, B.P 1912 Bujumbura– Burundi;E-mail:recrutement.cistrategieenergren@egl-cepgl.com avec copie à l'adresse e-mail: egl.dg.sec@gmail.com; charles_mbegas@hotmail.fr

LE DIRECTEUR GENERAL,

Charles VUMBI MBENGA